

**AVIS PUBLIC ADRESSÉ À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE
TRANSMETTRE UN AVIS D'OPPOSITION CONCERNANT LES
DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE**

Avis public est donné aux personnes intéressées que conformément aux dispositions du *Règlement numéro 715 relatif aux modalités de publication des avis publics* et du *Règlement numéro 1012 régissant la démolition des immeubles sur le territoire de la Ville de Terrebonne*, le comité de démolition de la Ville de Terrebonne tiendra une séance publique, le **19 septembre 2024 à 13 h**, à la Salle des Combles au Moulin-neuf située au 950 place de l'Île-des-Moulins (3^e étage du Moulin-Neuf).

Cette séance aura pour but de présenter la demande d'autorisation de démolition du bâtiment suivant et de rendre une décision à cet effet :

- 437, rue O'Diana.

Conformément à l'article 148.0.7. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) et à l'article 18 du *Règlement numéro 1012 régissant la démolition des immeubles sur le territoire de la Ville de Terrebonne*, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, soit au plus tard **dans les dix (10) jours de la publication du présent avis**, de l'une des manières suivantes :

Par courriel : comite.demolition@ville.terrebonne.qc.ca

Par la poste: **Grefte et affaires juridiques**
Ville de Terrebonne
775, rue Saint-Jean-Baptiste
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

En personne : **Hôtel de ville**
775, rue Saint-Jean-Baptiste
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

Toute opposition doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : l'adresse de l'immeuble concerné ainsi que les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel de la personne adressant le commentaire.

Donné à Terrebonne, le 6 septembre 2024.

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE,

 Signé numériquement par
Laura Thibault
Emplacement : Terrebonne
Date : 24-09-06

Me Laura Thibault, avocate